

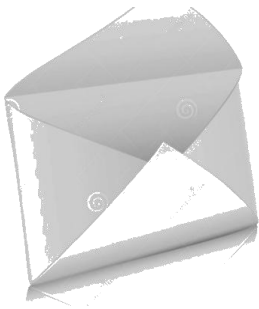


Saison 2017-2018

Tout ce qu'il faut savoir sur la rentrée

FICHE D'INSCRIPTION :

Sur la fiche d'inscription vous trouverez tous les renseignements concernant la rentrée : horaires proposés, tarifs, permanences inscriptions.... Avec au dos : nos propositions d'activités et de créneaux horaires. Si pour des raisons diverses (disponibilité, autres activités...) vous souhaitez d'autres propositions contactez nous, ensemble nous rechercherons les meilleures solutions et cela dans l'intérêt de la progression de votre enfant.



INSCRIPTION SIMPLIFIEE :

Pour simplifier l'inscription et commencer les cours dans de bonnes conditions vous pouvez **de préférence** :

- Rapporter votre **dossier complet (avec les pièces jointes demandées et le règlement)** lors des « *permanences inscriptions* »
- ***ou l'envoyer par courrier avant le 09/09 à :***
AZUR JUDO 12 rue d'Italie – Passage Martin – 06000 NICE



BENEFICIAIRES DE L'ALLOCATION DE RENTREE SCOLAIRE



Documents à nous remettre à l'inscription pour avoir droit à une déduction de 90 € (*) :

- **Photocopie de l'avis de versement de l'ARS 2017 de la CAF**
- **UN CHEQUE DE CAUTION DE 40 €, à l'ordre de Azur judo** (voir ci-dessous)

Vous devrez, sur présentation d'une attestation d'Azur Judo et du justificatif ARS, obtenir 2 coupons sports de 20 € chacun de la part de la Direction des Sports de la Ville de Nice et nous les remettre afin de récupérer votre chèque de caution.

(TARIF AZUR JUDO - DISPOSITIF ARS : 280 € - 90 € = 190,00 €)

Exclusivement forfait à l'année payable en totalité à l'inscription

Région



Possibilité d'établir 2 ou 3 chèques.



(*) Aide Région PACA, Jeunesse et Sports et participation de la Ville de Nice

FAMILLES QUI NE BENEFICIENT PAS DE L'ALLOCATION DE RENTREE SCOLAIRE

Pour les familles **domiciliées à Nice**, qui ne bénéficient pas de l'allocation de rentrée scolaire, ayant un enfant né avant le 31 décembre 2011 = possibilité d'obtenir un coupon sport de 20 € (dispositif Ville de Nice) - **exclusivement sur paiement à l'année.**

CATEGORIES D'AGES POUR LA SAISON 2017/2018

Mini-poussins/poussines : nés en 2010-2011-2012

Poussins-poussines : nés en 2008 et 2009

Benjamins/Benjamines : nés en 2006 et 2007

Minimes : nés en 2004-2005



CERTIFICAT MEDICAL



La législation impose à tout pratiquant de **fournir le certificat médical**, dès le début de la saison sportive. Aussi, afin de vous aider dans le traitement des dossiers, nous vous serions reconnaissants, dans la mesure du possible, de **nous apporter ce certificat avec votre dossier d'inscription**, avec la mention :

APTE A LA PRATIQUE DU JUDO EN COMPETITION

LIVRET DU JUDOKA F.S.G.T. :

A partir de la catégorie « MINIME », (nés en 2004 et 2005) pour pouvoir participer aux différentes manifestations fédérales il faut être en possession d'un **Livret du judoka FSGT**, valable 8 ans.

Nous vous invitons à en faire la demande auprès du club :
fournir 1 photo et 10 € (chèque à l'ordre d'**Azur Judo**)



AUTRES SECTIONS :

En début de saison, en cours d'année ou de façon ponctuelle il est possible de passer d'une section à l'autre. Dans tous les cas, consultez nous afin de vous diriger vers le cours adapté.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :



04 93 52 55 16



azur.judo@club-internet.fr



www.azurjudo.fr

SIEGE SOCIAL:

AZUR JUDO

12 rue d'Italie - Passage Martin

06000 NICE